

PAR COURRIEL

Monsieur David Birnbaum
Député de D'Arcy-McGee
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2^e étage, Bureau 2.38
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Député,

Le 9 février 2021, l'extrait d'une pétition concernant le maintien de l'heure d'été au long de l'année a été présenté à l'Assemblée nationale.

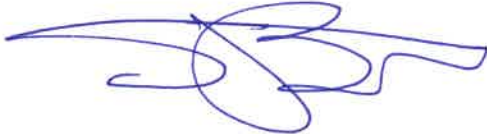
Cette pétition demande d'abolir le changement d'heure afin que le Québec demeure à l'heure avancée en tout temps.

Au Québec, le changement d'heure est régi par la *Loi sur le temps légal*, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, qui a remplacé la *Loi sur le temps réglementaire*.

L'adoption de cette loi visait à maintenir l'harmonie temporelle existant avec les États voisins en raison de l'entrée en vigueur de l'*Energy Policy Act of 2005*. Cette loi des États-Unis visant l'économie d'énergie prévoyait, notamment, que le passage à l'heure avancée s'effectuerait, à compter de l'année 2007, le deuxième dimanche de mars et le retour à l'heure normale serait différé d'une semaine, soit au premier dimanche de novembre.

Nous vous remercions d'avoir soulevé à notre attention les enjeux liés à cette question. Soyez assuré que nous étudierons l'opportunité de modifier la pratique du changement d'heure au Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes salutations distinguées.



SIMON JOLIN-BARRETTE